

Marly, le 30 Mars 2020

Présidence

NOTE AUX COPROPRIETAIRES

OBJET : COVID 19

Mesdames, Messieurs,

La propagation du Coronavirus se prolonge. Pendant cette période de confinement, nous avons mis en place une organisation du personnel administratif par le biais du télétravail ; cela nous permet maintenant de lancer l'appel de charges du 2ème trimestre 2020 dans de bonnes conditions. Par contre, nous ne sommes pas en mesure d'imprimer les appels de fonds, ni de les distribuer pendant la durée du confinement.

Ce deuxième trimestre est identique au premier.

C'est pourquoi nous vous proposons l'organisation suivante pour vos règlements :
Les prélèvements auront lieu aux dates habituelles : 15 avril, 15 mai, 15 juin.

Pour les copropriétaires réglant par chèque, sur demande à l'adresse mail indiquée ci-dessous, nous pourrions envoyer un IBAN par mail afin d'effectuer un virement internet.
Ceux qui souhaitent continuer à régler par chèque peuvent nous les adresser à l'adresse habituelle. Nous les encaisserons à l'issue du confinement.

Ne pas hésiter à passer du paiement par chèque au prélèvement automatique (dès le 3è trimestre)

Bien entendu, comme l'USGT a toujours su le faire dans des périodes exceptionnelles et inédites, les copropriétaires se trouvant en difficulté temporaire pourront en faire part à notre équipe comptable, nous trouverons une solution...

Si vous le souhaitez, nos services peuvent vous envoyer votre appel de fonds ou répondre à vos questions sur demande à l'adresse suivante :

comptabilite@usgt78.com

Nous comptons sur votre compréhension et nous vous souhaitons bon courage pour cette période difficile.

Prenez soin de vous, restez chez vous.

Jacques DARRACQ

Président de l'USGT